

## La lutte contre le racisme ne se divise pas

Combattre le racisme est un des objectifs que la LDH s'est assignés depuis sa fondation. Cette négation de l'unique Humanité est une réalité toujours latente, aux contours mouvants et aux victimes toujours renouvelées. Ses formes peuvent différer, les justifications avancées peuvent être différentes, l'objectif reste le même : dénier à une collectivité ou à des individus la reconnaissance de la dignité et l'accès à l'égalité des droits. Le racisme est l'exact contre-point de l'affirmation qui postule que les « *hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ».

Notre refus de ce phénomène ne souffre aucune relativisation ni hiérarchie. Il est aussi radical qu'universel, en tous lieux et en toutes époques.

Dans ce combat, nous ne sommes pas seuls. D'autres organisations nous accompagnent, parfois depuis des décennies et, en même temps, le racisme est devenu une infraction pénale au regard du droit international comme de notre droit interne.

Le racisme et l'antisémitisme, qui occupe une place singulière dans l'histoire de l'Europe et de la France en particulier, n'ont jamais disparu de la société française. Sans retracer les évolutions qu'a connues le racisme depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, notamment quant à ses cibles, la situation d'aujourd'hui montre, au-delà des manifestations elles-mêmes de racisme, une forme de légitimation du discours raciste jusque dans la sphère étatique et politique.

Mais, force est de constater que les paramètres habituels de la lutte contre le racisme, issus des réactions à l'antisémitisme, aux génocides du XX<sup>e</sup> siècle et au colonialisme, ont changé. Non que le racisme ait changé de nature mais le contexte, français comme européen, dans lequel il sévit, s'est profondément modifié. Et ses ressorts se sont diversifiés.

Une profonde division des acteurs antiracistes s'est installée au point que l'affrontement et les anathèmes remplacent le débat d'idées. A la volonté commune d'agir se substituent la construction de citadelles et la diabolisation de celles et ceux qui refusent de s'y laisser enfermer.

C'est pourquoi le congrès de la LDH entend réaffirmer les raisons et les conditions de son engagement dans la lutte contre toutes les formes du racisme.

Notre pays a déjà connu de tels moments. Chacun a ses explications d'une évolution qui plonge ses racines à la fois dans l'histoire et dans la conjoncture. Tous ont les mêmes ressorts et surtout les mêmes conséquences, l'obsession des origines et l'ethnisation du débat politique, la division de notre société en communautés supposées, réifiées et opposées, l'affirmation d'une « identité française » aux frontières géographiques, culturelles et mentales figées, et qui postule l'exclusion hors de la communauté nationale de celui ou de celle qui ne remplirait pas tous les critères.

Voilà qui ne fait que nourrir haine et repli. Les juifs sont légitimes à constater qu'il est redevenu possible de tuer un homme, une femme ou un enfant parce que juif. Les femmes et les hommes de foi musulmane ressentent à juste titre bien des propos et des comportements comme une stigmatisation, y compris de la part de certains pouvoirs publics, quand ils ne sont pas victimes d'actes plus graves pouvant conduire à la mort. Les Roms restent traités en parias tandis que d'autres, les asiatiques par exemple, sont eux aussi victimes de violences racistes parfois mortelles. Etre noir, ou jeune de banlieue, ceci ou cela expose à un traitement particulier de la part des forces de l'ordre. On peut mourir d'être homosexuel et se retrouver empêché de cours parce qu'handicapé... Le racisme, les discriminations et les violences protéiformes qu'ils entraînent gangrènent toute notre société.

Répondre à ces défis impose autre chose qu'une condamnation morale ou même légale. Mêlant dimensions sociales et politiques et constructions culturelles, le racisme doit être combattu de façon globale et dans sa complexité. Redéfinir les termes mêmes du combat antiraciste est obligatoire si l'on veut reconstruire une approche partagée par le plus grand nombre, si l'on veut, tout simplement, qu'elle emporte la conviction que l'on vit mieux sans racisme et sans discriminations qu'avec la haine de l'Autre.

Quelques rappels de principe encadrent la démarche de la LDH.

L'essentialisation d'un groupe humain, quel qu'en soit le prétexte, sa réduction à des caractéristiques qui seraient intangibles, c'est déjà se projeter dans une démarche qui débouche sur des logiques racistes.



Résolution « La lutte contre le racisme ne se divise pas »

Si l'histoire, les mémoires et les représentations qu'elles engendrent jouent un grand rôle, elles ne sauraient justifier une mise en concurrence. Toutes les histoires méritent d'être décryptées, sans établir une prééminence entre leurs différentes conséquences. Il ne peut y avoir ni hiérarchie, ni concurrence des souffrances et de leurs mémoires. Pas plus que les débats sur les mots, par exemple ceux d'islamophobie ou d'antisémitisme, ne doivent servir à dénier la réalité, en l'espèce les campagnes et les discriminations subies par les musulman-e-s, ou les violences, allant jusqu'au meurtre, subies par des juifs.

Le fait qu'un groupe humain, objet des mêmes discriminations, manifeste la volonté de s'organiser pour les combattre est parfaitement légitime. Elle est la traduction de ce que les mécanismes habituels, associatifs, politiques ou syndicaux n'ont pas su répondre aux attentes des victimes. Mais, parce que le racisme est un fait qui met en cause le principe même d'une seule humanité, notre réponse ne peut se limiter à la situation propre à tel ou tel groupe humain. Toutes les manifestations de racisme nous concernent tout-e-s. Nul ne peut espérer combattre efficacement le racisme dont il-elle est victime en ignorant celui qui frappe d'autres groupes humains.

Identifier les ressorts de chaque forme de racisme, ses racines et leurs combinaisons est une exigence, si l'on veut développer une réponse efficace.

Prendre pleinement en compte la diversité de l'humanité permet de rejeter l'hypothèse de la guerre des civilisations et de donner une portée concrète à la lutte contre le racisme.

C'est en tenant compte de ces principes que le 89<sup>e</sup> congrès de la LDH exprime ses plus vives inquiétudes quant au développement du racisme en France.

Il dénonce la volonté de certains responsables politiques de diviser la société française selon l'origine ou la foi de ses membres. Le discours récurrent contre les étrangers, les migrants ou les réfugiés constitue le socle des manifestations de racisme qui finissent par imprégner toute la société française.

Il s'insurge contre le détournement de la laïcité en moyen d'exclusion dirigé, en particulier, contre les personnes pratiquant l'islam. La laïcité telle qu'instituée par la loi de 1905 n'a pas besoin d'adjectif. Elle permet à chacun de pratiquer sa foi ou de n'en pratiquer aucune, dans l'espace public comme dans l'espace privé, avec pour seule limite le respect de l'ordre public. Elle assure la neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales, tout en protégeant la liberté de conscience et d'expression de chacun.

Les politiques menées depuis des décennies ont maintenu des populations entières dans des ghettos urbains. Elles se sont accompagnées d'attitudes dévalorisantes et de propos stigmatisants venant de ceux et celles à qui incombe le devoir de respecter et faire respecter l'égalité des droits. La LDH appelle les pouvoirs publics et les responsables politiques à changer d'orientation, à sortir de la peur et du mépris, et à respecter les droits et la dignité de tous.

Les conflits internationaux et les actes de terrorisme pèsent sur la société française et servent trop souvent de justifications à des amalgames insupportables. Si la délégitimation de l'Etat d'Israël est inacceptable, l'assimilation de la critique de la politique israélienne à de l'antisémitisme l'est tout autant et lourde de dangers. L'assimilation des personnes de foi et de culture musulmane aux actes de terrorisme pratiqués au nom de l'islam s'inscrit dans un processus de même nature et tout aussi dangereux.

Le 89<sup>e</sup> congrès de la LDH exige que les pouvoirs publics appliquent pleinement les lois interdisant les discriminations, y compris lorsqu'il s'agit de discriminations qui se commettent à l'initiative même de l'Etat ou de ses représentant-e-s, comme c'est le cas, par exemple, avec les contrôles au faciès.

La diversité des analyses ou le souci d'autonomie des uns ou des autres ne peuvent justifier que la lutte contre le racisme se divise selon les communautés réelles ou supposées, ou soit victime d'anathèmes politiques. Ce combat est d'autant plus nécessaire qu'il est inséparable de la défense de la démocratie dans notre pays mais aussi en Europe ou dans le monde. C'est pourquoi, le 89<sup>e</sup> congrès de la LDH appelle les organisations et personnes, soucieuses de lutter contre le racisme sous toutes ses formes, à se rassembler pour mieux organiser un combat nécessairement commun. Le 89<sup>e</sup> congrès de LDH donne mandat au prochain Comité central d'agir en ce sens en France, comme dans le cadre de l'AEDH, d'EuroMed Droits et de la FIDH, dont la LDH est membre.

*Adopté le 5 juin 2017*

*Pour : 285 ; contre : 1 ; abstentions : 15*